

sont encore grands. N'empêche que l'aménagement dans la région d'Ottawa d'une capitale digne des aspirations nationales et des sentiments de nos gens est une louable entreprise qui favoriserait l'expansion du pays d'une manière qui cadre avec nos ambitieuses tentatives, surtout sur le plan international, d'assumer les proportions de nation.

Si les membres du Sénat et de l'autre endroit étudient ce rapport avec soin et comprennent qu'il représente la synthèse d'études et de travaux approfondis, ils devraient l'approuver volontiers. Je n'entends pas exposer en détail les problèmes auxquels devront faire face les parties intéressées au projet, mais ces problèmes existent tout de même.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'avancer même petit à petit avec les travaux avant que les rapports entre les autorités fédérales et municipales se modifient sensiblement. Je ne suis pas en mesure d'affirmer si, afin de réaliser le projet, il faudra créer un district fédéral qui relèverait d'une commission fédérale du genre de celle qui administre le District de Columbia. Le plan, toutefois, ne donnera pas de résultats satisfaisants à moins qu'on n'adopte une méthode pratique et plus précise de régler les importants problèmes que posent l'évaluation et l'imposition dans les municipalités intéressées.

IMPÔT SUR LE REVENU

SOUSSION DES DÉCLARATIONS—DÉLAI PRÉVU

L'honorable G. Lacasse: Honorables sénateurs, si on me le permet, je voudrais signaler une question qui, sans contredit, présente toutes les caractéristiques d'une situation urgente. C'est aujourd'hui la date limite pour le versement de l'impôt sur le revenu. Si cela n'est pas urgent, je ne sais pas ce qui pourrait l'être. C'est aujourd'hui samedi, de telle sorte que le délai prévu pour la soumission des déclarations ne se prolongera pas jusqu'à minuit; il expirera dans vingt minutes. Tous les bureaux du pays fermeront leurs portes à midi, ce qui privera nos gens de toute une demi-journée et pourra en embarrasser plusieurs.

Je ne parle pas en mon propre nom, puisque j'ai déjà soumis ma déclaration. Pour le faire, j'ai travaillé toute la nuit jusqu'à sept heures du matin. On pourra peut-être m'accuser d'être parfois en retard, mais pour 1948, j'ai présenté ma déclaration. Au moment de quitter mon bureau il y a quelques instants, j'ai rencontré mon comptable qui m'a fourni deux faits très importants à l'appui de ce que je vais dire. Je prie donc le représentant du Gouvernement en cette enceinte de demander aux autorités et plus précisément,

aux ministres des Finances et du Revenu national de prolonger d'une semaine ou de dix jours le délai prévu pour la soumission des déclarations. Je fais cette demande pour deux raisons dont pas une, encore une fois, ne me touche personnellement. La première, c'est que par suite des inondations et du mauvais état des routes, bon nombre de gens, notamment les cultivateurs, n'ont pu compléter leur déclaration pour n'avoir pu se mettre en contact avec leurs agents ou comptables dans les villes. Le retard qui en est résulté ne leur est pas imputable et ce serait leur infliger une peine que de les obliger à payer l'amende lorsqu'il n'y a pas de leur faute.

Ma deuxième raison de faire cette demande, c'est que, dans le passé, on a accommodé,—gâté, si l'on veut,—les gens en leur accordant une prolongation d'un mois. Cette année, la date limite est fixée au 30 avril et comme elle tombe un samedi, le délai prévu se trouve abrégé de plusieurs heures. En outre, on me dit que le ministère n'a livré les nouvelles formules qu'à la fin de janvier. Il me semble donc que le Gouvernement pourrait, en guise de compensation, prolonger quelque peu le délai. J'ai conscience, en faisant cette demande, d'exprimer le sentiment de plusieurs de nos gens.

L'honorable M. Robertson: Je consens volontiers à transmettre à mes collègues des Finances et du Revenu national la proposition de l'hon. sénateur d'Essex (l'hon. M. Lacasse).

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Robertson: Puisque nos travaux sont terminés pour l'instant, je propose que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son du timbre.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

LOI DE FINANCE N° 4

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill 248, intitulé: loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1950.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Wishart McL. Robertson propose la 2e lecture du bill.

—Honorables sénateurs, ce projet de loi est analogue à la loi des finances antérieurement adoptée par nous en fin mars et la